



INSTALLATEUR EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

CONTEXTE PROFESSIONNEL

L'installateur en équipements électriques conçoit une installation électrique complexe en réponse à un cahier des charges (avec ou sans plans), définit le processus de réalisation, et/ou procède lui-même à tout ou partie du travail. Il assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers électriques et leurs exécutions, encadrement des équipes, encadrement financiers des chantiers mais aussi des relations avec les différents acteurs impliqués. Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. Comme chef d'entreprise, il assure le management de l'entreprise d'électricité dans les domaines de la commercialisation, des ressources humaines et de la gestion économique et financière.

OBJECTIFS

- Etude de la demande du client
- Constitution d'un dossier de réponse à un appel d'offre d'installation électrique
- Réalisation de l'étude complète du projet d'installation électrique
- Définition des aspects techniques et financiers du chantier d'installation électrique
- Définition des modalités de mise en service de l'installation électrique
- Positionnement du projet de création d'entreprise d'électricité dans sa réalité juridique
- Gestion d'une entreprise d'électricité
- Définition et suivi de l'offre commerciale d'une entreprise d'électricité
- Conseil à la vente de prestations dans le domaine de l'électricité
- Supervision de l'organisation du travail au sein de l'entreprise d'électricité
- Recrutement de salariés et apprentis d'une entreprise d'électricité
- Organisation du développement des compétences des salariés d'une entreprise d'électricité

DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre 1 et 6 mois. La formation se déroule sur 2 années en alternance – aménagements possibles : se renseigner au Centre de Formation Marcel Rudloff.

MODALITES DE LA FORMATION

- Contrat d'apprentissage
- L'effectif des classes est compris entre 6 et 30 apprentis (en groupes de 15 maximum pour les travaux pratiques)
- La durée moyenne par année de formation est de 10 alternances de 7 jours en présentiel.

MODALITES DE VALIDATION

- Les évaluations finales comportent :
- des épreuves ponctuelles écrites et orales
 - du contrôle continu
- Délivrance d'un diplôme de niveau 5.

BM

BREVET DE MAITRISE
RNCP N°37531

TARIFS

Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre du Contrat d'Apprentissage.

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Etre titulaire du BTM Installateur en Equipements Electriques (dérogations possibles : se renseigner auprès du Centre de Formation Marcel Rudloff).

Public « contrat d'apprentissage » ;
Autres publics : nous consulter.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.



LIEU ET DATE

Lieu : La formation se déroule au Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff à Colmar.

Dates : Communiquées lors de l'inscription au CFA

CONTACTS

Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff
2 rue des Papeteries 68000 COLMAR

Rodolphe BIRLING, Responsable des relations jeunes-entreprises :

03 89 21 57 44 ;
developpeur@cfa-colmar.com

Secrétariat : 03 89 21 57 40 ;
secretariat@cfa-colmar.com

Site internet : www.cfa-colmar.com



PROGRAMME

MODULES PROFESSIONNELS

- BLOC 1 : Concevoir une prestation d'installation électrique
- BLOC 2 : Préparer un chantier d'installation électrique

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation effectuée prioritairement en présentiel.
- Pédagogie par objectifs.
- Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, exposés, visites d'entreprises, simulations...
- Alternance Entreprise / Centre de Formation.

MODALITES D'EVALUATION

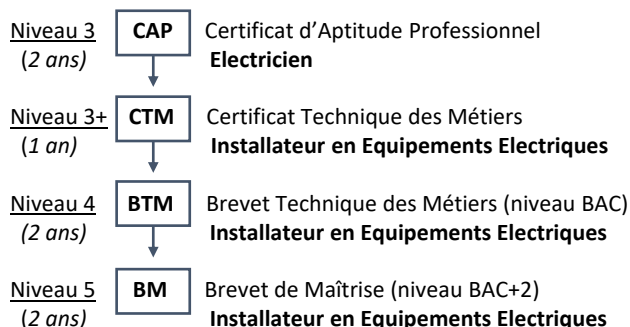
Situation d'évaluations formatives :

- exercices pratiques
- présentations orales
- expressions écrites

INTERVENANTS

- L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants diplômés et d'experts professionnels.
- Une référente des troubles de l'apprentissage œuvre à temps plein au CFA pour accompagner les apprentis en difficulté.

FILIERE ELECTRICITE AU CFA MARCEL RUDLOFF



Pour la poursuite d'études en dehors de l'établissement, se référer à :
<https://www.onisep.fr>

MODULES GENERAUX

- BLOC 3 : Développer une entreprise artisanale d'électricité dans son contexte juridique
dont : Module Langue étrangère
- BLOC 4 : Commercialiser des prestations de l'entreprise d'électricité
- BLOC 5 : Gérer les ressources humaines de l'entreprise d'électricité
dont : Module Maître d'Apprentissage
dont : Module Gestion d'équipe

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Atelier d'expérimentation, de mise en service et d'habilitation.
- Salles informatiques, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, accès à internet.
- Espace de travail numérique (Net YPAREO)

LES PLUS DE L'APPRENTISSAGE

- Contrat de travail rémunéré en fonction de l'âge et de l'année de formation.
- Aide au permis de 500 € (si 18 ans).
- Aide au premier équipement.

Taux de réussite des 3
dernières années

68,8%

Taux de satisfaction global¹

90%

¹ : D'après une enquête réalisée en février 2022 auprès de 1077 apprentis

Insertion professionnelle :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

